



Envoyé en préfecture le 04/07/2019

Reçu en préfecture le 04/07/2019

Affiché le

SLOW

ID : 063-256303520-20190612-2019_20-DE

Département du Puy-de-Dôme
Arrondissement de Clermont-Ferrand

Séance de l'assemblée Délibérante du 12 juin 2019

Délibération n°20/2019

Le Comité Syndical du SEAT, légalement convoqué le jeudi six juin deux mille dix-neuf, s'est réuni à 18 heures, le mercredi 12 juin deux mille dix-neuf, en session ordinaire, à Pérignat-ès-Allier.

Titulaires présents :

Jean-Pierre BUCHE
Claude DELETANG
Danien SALLES
Pascal BRUHAT

Bénédicte HEALY
Jean-François DEMERE
Gérard BRANLARD

Titulaires excusés :

Gilles PETEL
Roland BLANCHET
Françoise BERNARD

Suppléants excusés :

Hélène FEDERSPIEL
Sylvie ARDOUREL
René GUÉLON
Claude AUBIER
Pierre DUPECHER

Fabienne LANGUILLE
Gérard BLANCHAMP
Olivier DUMAS
Colette HENRION
Gérard GUILLAUME

Membres en exercice	Membres Présents	Membres Représentés	Pouvoirs	Excusés	Votants	POUR	CONTRE	ABSTENTION
10	7			3	7	7	0	0

**Objet : Reconstruction d'un hangar « La halle aux chats »
sur le site de l'Ecopôle du Val d'Allier**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Le Président explique qu'un ancien hangar, nommé la « Halle aux Chats » est présent dans le centre bourg de Pérignat-ès-Allier. Ce bâtiment de 12 mètres sur 8 mètres comprend 4 fermes en bois posées sur des piliers de 5 mètres de hauteur environ, et d'une toiture en tuile. Dans le cadre de son projet de rénovation de centre bourg, qualifié de zone pilote d'habitat, la mairie de Pérignat-ès-Allier a décidé de déconstruire ce bâtiment.

Un partenariat entre le SEAT et la Commune de Pérignat-ès-Allier, permet a des pièces issues de la déconstruction de la « Halle aux chats ».

Dans le cadre du développement des activités du site, le Président propose au Comité Syndical du SEAT de reconstruire la « Halle aux Chats » sur le site de l'Ecopôle du Val d'Allier.

Les travaux de déconstruction sont intégralement pris en charge par la Mairie de Pérignat-ès-Allier, reste à la charge du SEAT le chantier de reconstruction du hangar.

Grâce à un partenariat avec les carriers, anciens exploitants du site, une cinquantaine de blocs béton peuvent-être donnés par les carriers et intégrés au projet. Par ailleurs cette reconstruction pourra réutiliser les containers maritimes achetés par le SEAT est déjà présents sur le site.

Le Président explique que ce projet est assez novateur dans sa forme et consiste à réemployer des matériaux. Par ailleurs, ce bâtiment sera la 1ère construction du site et sera amenée à évoluer en fonction des usages. Il y a donc un fort enjeu de modularité et d'évolutivité du bâtiment, ces questions seront prises en compte dans le projet de reconstruction.

Le SEAT a consulté des structures spécialisées dans le réemploi de matériaux et dans des constructions exemplaires. Suite à une consultation sur cahier des charges, trois devis ont été reçus :

- Le collectif parenthese : 24 995€ HT soit 29 994€ TTC
- FP/c : 24 900€ HT soit 29 880€ TTC
- Rural Combo : 20 675,00 € HT soit 24 810,00 € TTC

Le Président propose de retenir l'offre de Rural Combo pour un montant de 20 675€ HT, soit 24 810€ TTC.

Dans le cadre de ce projet, le SEAT a également consulté des entreprises afin de réaliser un contrôle solidité, un contrôle de sécurité, et un contrôle des installations électriques du bâtiment. Le Président explique que le bâtiment sera raccordé au réseau électrique dans un second temps, cette mission sera donc exécutée plus tardivement.

Deux devis ont été reçus :

- APAVE pour un montant total de 1 880€ HT soit 2 256€ TTC (1 550€ HT soit 1 860€ TTC pour le contrôle de la sécurité, de la solidité et de l'accessibilité et 330 € HT soit 396€ TTC pour la vérification des installations électriques)
- SOCOTEC pour un montant total de 3 250€ HT soit 3 900€ TTC

Le Président propose de retenir l'offre d'APAVE pour un montant de 1 880€ HT soit 2 256€ TTC

Après avoir ouï l'exposé du Président et en avoir délibéré, le Comité syndical du SEAT décide à l'unanimité :

- **D'accepter** l'offre de Rural Combo pour un montant de 20 675,00 € HT soit 24 810,00 € TTC,
- **D'accepter** l'offre d'APAVE pour un montant de 1 880€ HT soit 2 256€ TTC,

- **De donner** mandat à Monsieur le Président pour signer tout document de cette décision, notamment signer les marchés et déposer les demandes d'autorisation d'urbanisme en lien avec ce projet

Pour extrait certifié conforme,
Le Président
M. Jean-Pierre BUCHE

